

Février
2010

La lettre de la CRESCA

Chambre régionale de l'économie sociale de Champagne-Ardenne

Édito

La fin de l'année 2009 a été marquée par le succès du mois de l'économie sociale organisé pour la première fois en Champagne-Ardenne qui a réuni plus de 2000 participant-e-s dans le cadre de 30 manifestations réparties sur les territoires ruraux et urbains des 4 départements de la Région.

Cet événement a réussi à mobiliser d'une part les médias régionaux, d'autre part les élu-e-s, les lycéen-ne-s, les étudiant-e-s et les citoyen-ne-s à la recherche de nouveaux modes d'organisation du travail, de nouvelles formes d'emplois et à la découverte d'autres formes d'entrepreneuriat que ceux du secteur privé à but lucratif..

La CRESCA souhaite renouveler cet événement en 2010 en multipliant les initiatives sur l'ensemble du territoire champardennais afin de démontrer par la preuve que l'économie sociale est bien un secteur d'activité économique à part entière, dynamique et innovant, créateur d'activités et d'emplois durables non délocalisables. Nous vous invitons, tous et toutes, collectivités locales, pays, comités de bassin d'emploi, acteurs de l'économie sociale (bénévoles et salariés), militants à envisager dès à pré-

sent des actions et à contacter la CRESCA qui vous accompagnera dans leur réalisation.

L'année 2010 s'ouvre dans un contexte de réformes importantes de l'organisation territoriale et d'évolution des structures administratives en charge des relations avec les acteurs de l'économie sociale qui soulèvent de nombreuses inquiétudes : création de la DIRRECTE*, de la DRJSCS*, disparition de la DIIESES*. L'économie sociale doit plus que jamais réaffirmer d'une part sa contribution à la croissance économique et d'autre part ses valeurs qui ont fait leur preuve.

2010, c'est aussi le renouvellement des conseils régionaux.

La CRESCA avec ses adhérents et ses partenaires poursuivra son travail de reconnaissance, de promotion, de soutien au développement des entreprises de l'économie sociale. Formulons le vœu que nous continuerons d'être accompagnés dans ces tâches par la future assemblée régionale. ■

La Présidente, Michèle SEVERS

* DIRRECTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

* DRJSCS : direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

* DIIESES : délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale, et à l'économie sociale



Dans ce numéro

L'INTERVIEW

Christine de Chefdebien
Chargée de mission, SGAR

ON EN PARLE

Un nouveau portail
de la création d'entreprises
Un soutien aux microprojets
associatifs

ACTUALITÉ

PROGRESS progresse !

FLASH INFO

Une nouvelle chargée
de développement à la CRESCA
Des formations pour les salarié-e-s
et les bénévoles associatifs
Un peu de lecture

ZOOM SUR NOS ADHÉRENTS

L'URSCOP de l'Est

EN PRATIQUE

L'emploi à temps partagé

QUOI DE NEUF ?

Un DAGEES dans le pays rémois
Kaleidoscop

Le Mois
de l'économie
sociale et
solidaire
en CHAMPAGNE-ARDENNE



Conférence de presse du mois de l'ES



Convention des emplois et des formations
dans l'ES le 13 octobre 2009

Retrouvez
le bilan du mois
sur www.cresca.fr

Christine de Chefdebien

**Chargée de mission politique de la ville et cohésion sociale
Correspondante à l'Economie Sociale au SGAR,
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Préfecture de région Champagne-Ardenne**



- **Pensez-vous que l'Economie Sociale participe au développement local ? Que peut-elle apporter à une ville et à ses habitants ?**

L'économie sociale, tout en constituant un secteur à part entière de l'économie (12% du PIB national, 2 millions de salariés), joue un rôle important pour le développement local. Elle consiste en effet le plus souvent en une initiative de proximité et ses activités ne sont pas délocalisables. Elle peut donc apporter à une ville et ses habitants une offre durable de biens et de services et constitue ainsi une réponse particulièrement pertinente dans des territoires où le marché est peu présent, comme en zone rurale ou dans des quartiers urbains en difficulté. L'Economie Sociale sert le développement local où que ce soit.

- **Dans sa lettre de mission au député Vercamer¹, François Fillon affirme son soutien aux entreprises de l'Economie Sociale qui proposent 'des projets économiques structurant le développement national et local'.**

Quelle est aujourd'hui l'implication de l'Etat pour améliorer l'environnement de ces entreprises ?

En effet, le Premier ministre a nommé le 2 octobre M. Francis Vercamer sur le développement du secteur de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social, le but étant que notre pays se dote dans les prochains mois d'une politique ambitieuse en la matière. L'Etat, à travers les travaux et financements de la DIIESES – intégrée aujourd'hui dans la Direction générale de la cohésion sociale - soutient les organismes et projets dédiés à l'économie sociale à travers toute la France, et accordent des financements en région Champagne-Ardenne à la CRESCA, et au fond Champagne-Ardenne Active.

- **L'insertion par l'Activité Economique (IAE) peut-elle être considérée comme un outil de cohésion sociale et de développement économique en Champagne-Ardenne ? L'Etat est-il un accompagnateur privilégié des structures d'IAE ?**

L'IAE est un outil aussi bien au service des personnes menacées d'exclusion elles-mêmes, que de la cohésion sociale de l'ensemble de notre pays et de son développement économique. L'Etat attache donc une grande importance à la consolidation de ce secteur. Il a ainsi lancé trois

chantiers de modernisation de l'IAE, portant sur la redynamisation des Conseils départementaux de l'IAE ; la rénovation des modalités de conventionnement des structures de l'IAE afin d'intégrer des objectifs de retour à l'emploi ; la rénovation des modalités de financement des structures d'IAE, afin de rendre homogènes les règles de financement et mieux prendre en compte les réalités locales. Enfin, il faut souligner que les engagements budgétaires de l'Etat en faveur de l'IAE en Champagne-Ardenne pour 2009 s'élèvent à 2,6 millions €, auxquels s'ajoutent 407 735 €, au titre du Plan de relance IAE 2009 dans notre région, en vue de financer 20 projets de développement de structures d'IAE.

- **Madame de Chefdebien, vous avez participé à diverses manifestations dans le cadre du mois de l'Economie Sociale en Champagne-Ardenne en 2009, dont la soirée de clôture en présence de Laurent Fraisse, co-auteur des '50 propositions pour changer de cap'² ; quelle proposition vous paraît être un enjeu pour l'avenir de l'Economie Sociale ?**

Il faut saluer ce travail de fond, réalisé par MM. Alphandéry, Fraisse et Ghezali, qui va bien au delà d'un réquisitoire, pour montrer que l'économie sociale peut jouer un rôle dans l'évolution du modèle économique actuel. Je reviendrai sur 2 des 50 propositions. Tout d'abord, la systématisation des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics : des clauses sociales ont été introduites depuis 5 ans dans les marchés de travaux du Programme de rénovation urbaine dans les quartiers en difficulté. Les résultats sont probants et incitent bien toutes les entreprises et les collectivités publiques à étendre ces clauses à tous types de marchés publics. Autre proposition : l'introduction d'un volet économie sociale dans les conventions Etat-régions. Le Contrat de projets Etat-région (CPER) 2007-2013 de Champagne-Ardenne va dans ce sens et comporte déjà dans son volet territorial une mesure dédiée à l'économie sociale visant à consolider les activités économiques d'utilité sociale sur les territoires de projets, avec une enveloppe de 450 000 € à la clé (Etat et Région à 50/50). Dans le courant de l'année 2010, nous pourrions tout à fait évaluer cette mesure, de manière concertée avec les acteurs locaux de l'économie sociale, dont au premier plan, la CRES-CA, et en tirer des enseignements pour la suite. ■

¹ <http://www.vercamer.fr/pdf/2009/10/mission-fvercamer.pdf>

² pour en savoir plus, www.llelabo-ess.org

Le nouveau portail de la création-reprise d'entreprise en Champagne-Ardenne fait place belle à l'ESS

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne est à l'initiative d'un outil partagé sur le thème de la création et la reprise d'entreprise dans la région. Le site Champagne-Ardenne Envie d'Entreprendre, réalisé en partenariat avec l'Agence pour la Création d'Entreprises et la Caisse des Dépôts, est destiné aux créateurs et repreneurs d'entreprise pour faciliter le passage de l'étape de projet à la phase de concrétisation. Un dossier sur l'Economie

Sociale et Solidaire a été mis en ligne dès le lancement du site en novembre dernier. Il sera régulièrement alimenté par toute information relative à l'entreprenariat dans l'Economie Sociale : conseils, accompagnements, témoignages, événements...

Retrouvez toute l'information utile sur la création et la reprise d'entreprise dans notre région sur www.champagne-ardenne-envie-dentreprendre.fr ■

Un soutien aux microprojets associatifs

La Région Champagne-Ardenne soutient les micro-porteurs de projets associatifs par le biais du programme «Compétitivité régionale et emploi» du Fonds Social Européen (FSE).

- actions en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination,
- actions d'insertion socio-professionnelle innovantes et expérimentales.

Vous êtes une association ou une coopérative, vous souhaitez développer un nouveau projet, de moins de 23 000 €, sur l'une des thématiques suivantes :

- création d'activité dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire,
- initiatives de nature à combler les insuffisances du maillage des territoires,
- activités de valorisation des métiers patrimoniaux,

Votre projet, s'il est retenu, sera financé à 100 % (FSE : 85 % ; Conseil régional : 15 %). Pour cela, vous pouvez vous renseigner à la Direction du Développement Economique de la Région au 03 26 70 86 11 ou 03 26 70 89 04, ou bien envoyer un e-mail à l'adresse suivante : ess@cr-champagne-ardenne.fr ■

Actualité

PROGRESS progresse !

L'appel à projets PROGRESS, devenu dispositif régional permanent en 2009, vise à soutenir les projets économiques innovants d'utilité sociale, prioritairement dans les domaines de l'environnement, des services de proximité, de la culture et du tourisme.

A partir de 2010, il est mis en œuvre une disposition spécifique à destination des organisations innovantes d'activités et d'emploi : les coopératives d'activités et d'emploi (CAE), les groupements d'employeurs à destination des associations, les groupements d'employeurs d'insertion et de qualification (GEIQ), les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Par ailleurs, les taux de financement évoluent pour ce qui concerne l'ingénierie de projets et investissements matériels, et les collectivités souhaitant soutenir les initiatives locales d'ESS peuvent désormais bénéficier du dispositif.

Depuis 2006, ce dispositif a permis de financer 54 projets en lien avec des partenaires techniques et financiers afin d'offrir aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et adapté. ■

Une nouvelle chargée de développement à la CRESCA

En charge de la communication depuis juin 2009, Stéphanie Chenet a été recrutée définitivement en décembre 2009 au sein de la CRESCA. Ses missions se voient élargies : accompagnement des porteurs de projets et prise en charge des études au sein de l'Observatoire. Riche d'une longue expérience dans une association de tourisme, elle a obtenu en 2009 sa licence professionnelle administration et gestion des entreprises de l'Economie Sociale à l'URCA avec mention très bien. Vous pouvez la contacter au 03 26 07 96 43 ou par email cresca-communication@orange.fr

Des formations pour les salarié-e-s et les bénévoles associatifs

Vous êtes à la recherche de formations pour répondre aux questions que vous rencontrez dans vos activités associatives ? Avec le soutien financier de la Région Champagne-Ardenne et de l'Etat, les réseaux associatifs, en partenariat avec la CRESCA, proposent des formations pour développer vos compétences en communication, informatique, comptabilité et gestion financière... Dispensées sur toute la région, les formations sont de courte durée, adaptées à vos horaires et totalement gratuites. Comment animer et manager une équipe, utiliser des logiciels libres, créer son site internet, ou financer ses projets... autant de questions abordées lors des modules de formations. Retrouvez la liste des formations sur www.cresca.fr et contactez Maria Galland à la CRESCA pour vous inscrire. cresca-galland@wanadoo.fr ou 03 26 07 96 43

Un peu de lecture

La CRES Champagne-Ardenne met à votre disposition différents documents et ouvrages sur l'Economie Sociale. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.cresca.fr

L'URSCOP :

Union Régionale des Sociétés Coopératives de Production



L'URSCOP de l'est est au service des SCOP des Régions Champagne-Ardenne et Alsace Lorraine. Elles disposent de chargés de mission qui accueillent, informent et conseillent les porteurs de projets SCOP. Les projets sont issus :

- de salariés dont une entreprise est en redressement ou liquidation judiciaire,
- de salariés dont le dirigeant veut céder son entreprise (retraite ou autres motifs...),
- de personnes créant de manière ex nihilo,
- de salariés ou d'un conseil d'administration d'association désirant travailler dans un autre cadre juridique.

Les chargés de mission assurent une assistance à l'étude de faisabilité économique des projets de création et de développement, un accompagnement et un suivi dans les domaines juridique, fiscal et social, une assistance financière et un suivi personnalisé à travers un audit annuel et des prestations de formation en gestion et management.

Le mouvement coopératif détient des sociétés financières qui peuvent accompagner les projets de création et reprise transmission. Les projets font souvent appel à d'autres financeurs de l'économie sociale.

Les chargés de mission restent en contact avec chaque SCOP par des visites régulières. Elles

stimulent et favorisent les échanges et la solidarité interentreprises d'un même bassin d'emploi. Les coopératives sont des entreprises dynamiques non délocalisables qui contribuent au développement d'un territoire. En Champagne-Ardenne, on compte 25 SCOP pour plus de 550 emplois. On les retrouve dans tous les domaines du bâtiment, de la haute technologie, de l'industrie, de l'agro-alimentaire. L'URSCOP a pour mission de développer le nombre de SCOP et de promouvoir ce statut coopératif encore méconnu. Des petits déjeuners coopératifs en région sont organisés en partenariat avec la CRESCA pour présenter la SCOP comme une autre façon d'entreprendre aux créateurs-repreneurs d'entreprises. Cette formule avait rassemblé lors du mois de l'Economie Sociale en novembre 2009, une trentaine de porteurs de projet à la maison de la Région de Troyes (10).

Coordonnées :
URSCOP de l'EST
5 rue Morey – 54000 Nancy
Directrice régionale :
Marie-Madeleine MAUCOURT
03 83 37 47 80
Urest@scop.coop ■

QUOI DE NEUF ?

Un DAGEES dans le Pays Rémois...

C'est pour répondre à la demande des élus, bénévoles décideurs, et des salariés des associations, des coopératives et des mutuelles que l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et la CRESCA ont mis en place un Diplôme Universitaire : le diplôme d'Administration et Gestion des Entreprises de l'Economie Sociale (DAGEES). Cette formation, entièrement financée par le Conseil Régional, démarrera très prochainement dans le Pays Rémois. Il est encore possible de s'inscrire en contactant Isabelle Boys au 03 26 91 38 42 ou Amandine Sol au 03 26 07 96 43. Pour toute information : www.cresca.fr

Kaleidoscop, votre 'césame' de la création d'entreprise de services à la personne

Depuis fin 2009, la coopérative d'activités et d'emploi KALEIDOSCOP, filiale de CESAME SCOP, accompagne les personnes désireuses de développer une activité dans le secteur des services à la personne. Ces porteurs de projet évolueront dans un cadre sécurisé, testeront leur activité sans risque et bénéficieront des avantages liés au secteur d'activité. Pour toute information, contactez KALEIDOSCOP au 03 26 86 52 41 ou par email cae-kaleidoscop@orange.fr

EN PRATIQUE

L'emploi à temps partagé, une solution efficace pour les associations

Le temps de travail partagé permet aux entreprises de mettre en commun des temps partiels afin de créer des temps pleins. L'objectif premier est pour les associations de pouvoir accéder à de nouvelles compétences pour se développer. Les emplois sont variés : secrétariat, commercial, communication, gestion des ressources humaines, webmaster, informatique...

C'est un système où tout le monde est gagnant : Le salarié y gagne sur la sécurité, le dynamisme de l'emploi, il bénéficie de formation, l'entreprise se structure et peut se développer tout en se déchargeant des tâches administratives habituelles liées à l'emploi d'un salarié, le territoire garde des compétences, des salariés qualifiés et polyvalents. Le groupement d'employeurs pour le

développement associatif (GEDA) a permis dans le département des Ardennes en 3 ans, la création de 31 emplois, il est opérationnel en Haute-Marne, et en cours de création dans la Marne et l'Aube. Pour participer aux séances d'informations, intégrer le comité de pilotage, faire part de vos besoins, contactez la CRES Champagne-Ardenne au 03 26 07 96 43.

Des réunions d'informations dans toute la région sont programmées dans les mois à venir, pour toute information contactez la CRES : cresca-communication@orange.fr ou 03 26 07 96 43 ■

Lettre éditée par la Chambre régionale de l'économie sociale de Champagne-Ardenne (CRESCA), avec le soutien de l'État et de la Région Champagne-Ardenne.

CRESCA, 48, rue de Barbâtre, 51100 Reims.

Tél. 03 26 07 96 43. Fax 03 26 91 66 71.

Courriel : cres-ca@wanadoo.fr

Dépôt légal : Février 2010

Impression : Imprimerie des Moissons Reims

